Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260930-DEL_2026_97-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2026 A 20H00
(Extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 23 septembre, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Pascal DOURLEN, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Florian Le COSSEC, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Éric LE VIOL, Laure LEFEUVRE, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Éric TANNEAU, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Lucile LACHAUSSÉE-ROY à Gérard BRAUD
Maryannick PICARD à Elisabeth DEVULDER
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU

Absents :

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 24
Nbre de procurations : 3
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :

Le Conseil Municipal a désigné Mme Laure LEFEUVRE comme secrétaire de séance.

2026-97 REALISATION DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU LIEUDIT TREVENNEC-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 400 000€ à ARMORIQUE HABITAT

Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances présente le dossier.

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 312-2-1 permettant aux collectivités territoriales d'apporter des aides destinées à la réalisation de logements locatifs sociaux;

Vu le projet de convention préalable à la signature d'un bail emphytéotique entre la commune de Combrit-Sainte-Marine et ARMORIQUE HABITAT ;

Vu le permis de construire n ° 29037 26 00014 accordé à Armorique Habitat le 16 juillet 2026 ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

La commune de Combrit-Sainte-Marine est propriétaire du foncier destiné à accueillir une opération de logements locatifs sociaux au lieudit Trévennec ;

Le projet porté par ARMORIQUE HABITAT prévoit la réalisation de 20 logements locatifs sociaux et 24 logements en bail réel solidaire ;

Le Conseil municipal a autorisé par délibération n° 2025-66 du 14 octobre 2025, la vente de la parcelle BE 5 à l'office foncier solidaire du Grand Ouest pour un montant de 400 000€ HT.

Suite à quoi, ARMORIQUE HABITAT sollicite une participation financière de la commune d'un montant de 400 000 € afin de contribuer à l'équilibre financier de l'opération ; Cette participation constitue une aide à la réalisation de

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260930-DEL_2026_97-DE

logements locatifs sociaux et présente un intérêt communal au regard de l'objectif de développement de l'offre de logements sociaux sur le territoire ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer à ARMORIQUE HABITAT une subvention communale d'un montant maximum de 400 000 € (quatre cent mille euros), exclusivement affectée au financement de l'opération de réalisation des 20 logements locatifs sociaux au lieudit Trévennec.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer :
  - la convention spécifique de financement ou l'avenant précisant les conditions d'attribution et de versement de la subvention de 400 000 € ;
  - ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au versement de la subvention seront inscrits au budget communal selon les règles budgétaires et comptables en vigueur.

Pour copie conforme
Le 30 septembre 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

